

**Paris, le 24 septembre 2008 – Communiqué de presse**

## **La CJC dénonce la suppression annoncée de 225 allocations de recherche et demande à la ministre de reconsidérer cette décision.**

Lors de sa rencontre avec les organisations syndicales à propos des rapports de la commission Schwartz et de l'Académie des Sciences, la ministre Valérie Pécresse a annoncé que 4% des allocations de recherche ne sont pas pourvues. Alors qu'un grand nombre de doctorants sont recrutés chaque année sans aucun financement, cette annonce questionne fortement les modalités nationales d'attribution et de répartition des allocations de recherche.

De plus, au lieu d'annoncer des corrections pour qu'à l'avenir toutes les allocations puissent être attribuées, la ministre s'appuie sur les défaillances du système pour justifier la suppression de 225 allocations de recherche en 2009. Cette décision est clairement inacceptable et vient brutalement contredire les discours sur la volonté du ministère de remédier au manque d'attractivité de la recherche, notamment par le soutien aux jeunes chercheurs.

La CJC demande donc à la ministre de renoncer à la suppression annoncée des allocations de recherche, et au contraire de s'engager à maintenir durablement l'effort en direction des jeunes chercheurs. Par ailleurs, la CJC souhaite que la transparence soit faite sur les modalités d'attribution des allocations de recherches, afin de mettre fin aux dysfonctionnements actuels.